

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 janvier 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
M. Jean-François Meloche, chef de division – Permis et inspection
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 23.

CA20 16 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2020, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 17.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MADAME RENÉE BEAUDRY	NOUVELLE SIGNALISATION SUR L'AVENUE DE L'ÉPÉE
MADAME ISABELLE DUBÉ-CÔTÉ	1420, BOUL. MONT-ROYAL
MONSIEUR PIERRE LACERTE	REFONDE DES RÈGLEMENTS
MONSIEUR MOSHE HELPERN	LES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES
MADAME CÉLINE FORGET	LES FINANCES
MONSIEUR JONATHAN HOPE	POINT 47.01 PIIA POUR LE 525, WISEMAN
MONSIEUR SIMON LATRAVERSE	ACCÈS À L'INFORMATION
MONSIEUR ALAIN BAKRI	AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE
MONSIEUR LÉON GAGNON	INTERSECTION DOLLARD/LAJOIE

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 17 À 20 H 20.

CA20 16 0002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA20 16 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019, À 11 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, 11 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 16 0004

AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 75 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) À MÊME LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE D'ENVIRON UN (1) AN AVEC VILLE MONT-ROYAL VISANT LA RÉPARTITION DES APPELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AFFECTER un montant total maximal de 75 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement afin de permettre la conclusion d'une entente d'environ un (1) an avec Ville Mont-Royal relativement à la répartition des appels de la Sécurité publique d'Outremont.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1206695001

CA20 16 0005

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 45 000 \$ À OUTREMONT EN FAMILLE POUR L'ANNÉE 2020, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCLU ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET OUTREMONT EN FAMILLE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et l'organisme Outremont en Famille, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1192504063

CA20 16 0006

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 40 000 \$ À CASTELIERS POUR L'ANNÉE 2020, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCLU ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET CASTELIERS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 40 000 \$ à Casteliers pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière jointe au sommaire, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service dans l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.03 1192504062

CA20 16 0007

ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PAIEMENT DE DEUX FACTURES VISANT LA FOURNITURE DE QUELQUES ENSEIGNES SUPPLÉMENTAIRES ET D'UN ROULEAU DE COURROIE MÉTALLIQUE NÉCESSAIRES POUR COMPLÉTER L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION AU FOURNISSEUR SIGNAL SERVICES INC. POUR UN MONTANT DE 774,01 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI 2019-2021 - FONDS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le paiement de deux factures pour la fourniture de quelques enseignes supplémentaires et d'un rouleau de courroie métallique nécessaires pour compléter l'installation de la signalisation au fournisseur Signal services inc. pour un montant de 774,01 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1195069027

CA20 16 0008

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2019.

30.01 1195901028

CA20 16 0009

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2019.

30.02 1195901027

CA20 16 0010

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2019.

30.03 1195901029

CA20 16 0011

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019.

30.04 1193489016

CA20 16 0012

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2019 AINSI QUE LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 903 EUROS, SOIT ENVIRON 1 277 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - AUTORISER LE SERVICE DES FINANCES À EFFECTUER LE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE DE 903 EUROS, EXEMPT DE TAXES, SOIT ENVIRON 1 277 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2019;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 903 Euros, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 903 euros, exempt de taxes, soit environ 1 277 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.05 1192504065

CA20 16 0013

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - AJOUT D'UNE OBLIGATION DE PRÉVOIR UN CORRIDOR DE SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS ET CYCLISTES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*;

L'objet de ce règlement vise à incorporer, pour toute occupation du domaine public, l'obligation de maintenir en tout temps un corridor de sécurité minimal pour les piétons et cyclistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1196695030

CA20 16 0014

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - CONVERTIR LA ZONE DE DÉBARCADÈRE D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 30 MINUTES EN ZONE RÉSERVÉE POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES DEVANT L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE SISE AU 475, AVENUE BLOOMFIELD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1195069042

CA20 16 0015

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE DUCHARME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour personne à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme, du côté nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1195069041

CA20 16 016

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE STUART

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart du côté ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195069040

CA20 16 0017

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT VERS L'OUEST DE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE EXISTANTE SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE DUVERGER À L'OUEST DE L'AVENUE OUTREMONT SUITE À LA CONSTRUCTION D'UNE SAILLIE DE TROTTOIR

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à déplacer vers l'ouest de la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont suite à la construction d'une saillie de trottoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195069039

CA20 16 0018

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AMENDEMENTS À LA REFONTE DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet de ce règlement vise à :

- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faibles revenus;
- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux;
- Modifier les règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.06 1195069038

CA20 16 0019

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-468) - REMPLACEMENT DE LA NORME RELATIVE À LA DURÉE DES EXPULSIONS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 16 décembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*;

L'objet de ce règlement vise à remplacer l'article 53 afin de limiter la durée de toute expulsion à une seule séance, soit celle en cours lors de laquelle a lieu l'infraction menant à l'expulsion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1196695035

CA20 16 0020

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, POUR LA TENUE DE LA SIXIÈME ÉDITION DU OUF! FESTIVAL QUI SE DÉROULERA DU 29 FÉVRIER AU 8 MARS 2020, DANS LE CADRE DE LA 15^E ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS ET POUR SA PARTICIPATION À LA NUIT BLANCHE - AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 3 ET LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) DU 29 FÉVRIER AU 8 MARS 2020

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 28 février au 8 mars 2020, dans le cadre de la 15^e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche;

D'AUTORISER la dérogation à l'article 3 et la dérogation à l'article 6 paragraphes e) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), et ce, du 29 février au 8 mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1192504060

CA20 16 0021

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN ET DU PARC OUTREMONT, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2020 OU, EN CAS D'ANNULATION, LE MERCREDI 26 FÉVRIER 2020 ENTRE 8 H 30 ET 15 H 45, POUR LA TENUE DE JEUX SPORTIFS D'HIVER EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DES OLYMPIADES D'HIVER DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou, en cas d'annulation, le mercredi 26 février 2020, entre 8 h 30 et 15 h 45, pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1192504064

CA20 16 0022

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1284, AVENUE BERNARD; 525, AVENUE WISEMAN; 435, AVENUE BEAUBIEN; 1790, AVENUE VAN HORNE; 38, AVENUE SPRINGGROVE; 41, AVENUE SAINT-JUST; 1276, AVENUE LAJOIE; 1254, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 370, AVENUE OUTREMONT; - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 20 novembre 2019 et à la séance régulière du 4 décembre 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397018

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

1284, avenue Bernard:

Avec les réserves suivantes :

- Renoncer à l'enseigne lumineuse et opter plutôt pour une enseigne en vinyle apposée au vitrage de la porte pour les heures d'ouverture;
- Supprimer le rétro éclairage des enseignes d'acrylique.

525, avenue Wiseman :

Avec la réserve suivante, nonobstant la recommandation du CCU :

- Ajouter des corbeaux entre les colonnes et le toit du balcon.

435, avenue Beaubien;

1790, avenue Van Horne:

Avec la réserve suivante :

- Remplacer les panneaux métalliques réfléchissants par des panneaux métalliques mats de la même couleur que les cadres des nouvelles fenêtres.

38, avenue Springgrove:

Avec la réserve suivante :

- Afin de mieux intégrer l'agrandissement avec la partie existante, le revêtement métallique sur le mur ouest devra continuer jusqu'à l'agrandissement en respectant les alignements horizontaux.

41, avenue Saint-Just:

Avec la réserve suivante :

- Compenser la perte de verdissage en convertissant une surface minérale équivalente à la superficie perdue.

1276, avenue Lajoie:

Avec la réserve suivante :

- Sur le mur arrière, parer avec de la pierre le mur du sous-sol dévoilé par la démolition de l'extension en brique, en continuité du mur existant.

Avec la suggestion suivante :

- Les portes proposées pourraient être en bois plutôt qu'en acier.

1254, boulevard du Mont-Royal;

370, avenue Outremont:

Avec la réserve suivante :

- La fenêtre de la lucarne devrait reprendre la même subdivision que la fenêtre existante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1197397018

CA20 16 0023

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 novembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

61.01 1197397020

CA20 16 0024

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019

DÉPÔT du compte-rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 12 novembre 2019.

61.02 1195069043

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 32.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.